



Subventions aux associations 2012

L'attribution de subventions aux associations est effectuée sur la base de critères ou sur la base d'un forfait.

Pour 2012, la valeur du point servant à calculer les subventions accordées aux associations soumises aux critères est revalorisé de 1,6 % et s'établit donc à 0,97 €.

La participation pour le critère « rémunération animateur » est égale au nombre de licenciés boiséens de la section concernée multiplié par six fois la valeur du point avec une pondération sur le nombre de licenciés extérieurs à la commune (le nombre d'adhérents pris en compte pour le calcul de la subvention est égal aux effectifs boiséens majorés de la moitié des adhérents extérieurs).

Le montant global des subventions accordées aux associations (hors mise à disposition gratuite des locaux et du matériel) s'élève donc pour l'année 2012 à 146 482 €.

Il se répartit, par grandes masses, de la manière suivante :

- AJI : 61 845 €.
- École de musique : 25 177 € (dont 22 780 € correspondant au remboursement des charges salariales).
- Associations sportives : 17 107 € (dont 5 732 € de subventions pour gros travaux et déplacements).
- Culture : 5 000 € à l'association Paroles de partout au titre de la participation au financement de la résidence sur la commune de Bernadète Bidàude (complétés de 3 000 € attribués par le Conseil général). L'association Les Amis de Sababougnouma bénéficiera de 2 500 € dans le cadre de l'accueil en résidence d'artistes burkinabés. Enfin, 8 000 € sont consacrés à la compagnie TMScène au titre de la présentation de différents spectacles sur l'année 2012.
- Coopération décentralisée : 5 225 €.
- Économie : une somme forfaitaire de 2 000 € a été provisionnée au bénéfice de la gérante de *Chambres d'artistes du château du Pé* suite à la décision d'accorder une remise de 20 € par nuitée aux Boiséens.
- Écoles : 922 € pour le collège de La Montagne pour les enfants boiséens scolarisés participant à des sorties pédagogiques.
- Nouvelles associations : trois nouvelles associations bénéficient d'une subvention de démarrage de 150 €, à savoir Esprit gazelle, Les Fragonnettes et Dragons et compagnie.

Subventions aux critères

Alerte

Badminton	434 €
Tir à l'arc	175 €
Loisirs créatifs	693 €
<i>Sous-total Alerte</i>	<i>1 302 €</i>

Amicale laïque

École de musique	1 397 €
École de musique (participation charges)	22 780 €
Yoga	482 €
École de sports	1 446 €
Patinage artistique	1 034 €
Rink hockey	128 €
<i>Sous-total Amicale laïque</i>	<i>27 267 €</i>

ASSJB

Cyclotourisme	86 €
Gymnastique loisirs	723 €
Tennis	1 791 €
Gymnastique inter-âge	324 €
<i>Sous-total</i>	<i>2 924 €</i>

Autres associations

BCBL (basket)	2 524 €
FCBB (football)	2 228 €
Sant-Yann	386 €
Amicale jeux de société	167 €
Cheval attelage Pays de Retz	150 €

Subventions pour gros travaux 5 732 €

Total subventions aux critères : 42 680 €

Subventions hors critères

AAFP-CSF	600 €
ADEF	516 €
ADVC (veuves civiles)	51 €
AILE	1 250 €
AJI	61 845 €
Amicale des donneurs de sang (secteur sud-ouest)	105 €
Amicale des sapeurs pompiers	100 €
APAJH	150 €
Association des chasseurs de Saint-Jean-de-Boiseau	200 €
Association du Musée du Pays de Retz	46 €

Atelier de Cathy	1 085 €
CAPE	165 €
Cartable pour deux (un)	37 €
Centre d'histoire du travail	410 €
Chambres d'hôtes au château du Pé (sur justificatifs)	2 000 €
Collectionneurs	800 €
Collège de La Montagne (voyages pédagogiques)	922 €
Commune et formation 44	150 €
Compagnie du Balluchon	500 €
Compostri	500 €
Concours scolaire de la Résistance	41 €
Connaître et protéger la nature	160 €
Courtines (Les)	320 €
CSF (antenne locale)	220 €
DOMUS	628 €
Dragons et compagnie (démarrage)	150 €
École de musique (exceptionnelle)	1 000 €
Esprit gazelle (démarrage)	150 €
FNATH	41 €
Fonds départemental jeunes	1 150 €
Fragonnettes (Les) (démarrage)	150 €
Francas	230 €
Maison de la justice et du droit	1 250 €
Maison des hommes et des techniques	173 €
Paroles de partout (aide à la résidence)	5 000 €
Paroles de partout (versement Conseil général)	3 000 €
Retz'agir	150 €
Secours populaire	345 €
Société histoire de Saint-Jean-de-Boiseau	320 €
Société histoire du Pays de Retz	48 €
Soirées enjouées	155 €
TMScène	8 000 €
UNC/AFN	114 €
Coopération décentralisée	
Amis de Sababougouma (800 € + 2 500 € pour résidence)	3 300 €
ASCODE	725 €
Association France-Palestine solidarités	300 €
Coopération Atlantique (Guinée 44)	2 000 €
Coopération internationale	600 €
Talawit	800 €
Subventions exceptionnelles	1 850 €
Total subventions hors critères :	103 802 €